



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES
Saison 2022/2023**

Table des matières

Article I.	Généralités.....	3
Alinéa 1.01	Organisation.....	3
Alinéa 1.02	Divisions.....	3
Alinéa 1.03	Qualification.....	3
Article II.	Engagement des équipes.....	3
Alinéa 2.01	Inscription d'une équipe.....	3
Alinéa 2.02	Correspondant club.....	3
Alinéa 2.03	Capitaine d'équipe.....	3
Alinéa 2.04	Dossier d'inscription.....	3
Alinéa 2.05	Nombre d'équipes par club.....	3
Article III.	Promotion, relégation, forfait des équipes.....	4
Alinéa 3.01	Principe général, promotion, relégation.....	4
Alinéa 3.02	Division incomplète.....	4
Alinéa 3.03	Forfait d'une équipe.....	4
Article IV.	Composition des équipes.....	4
Alinéa 4.01	Rang d'une équipe.....	4
Alinéa 4.02	Constitution d'une équipe.....	4
Alinéa 4.03	Valeur d'une équipe.....	4
Alinéa 4.04	Autorisation à la compétition.....	5
Alinéa 4.05	Ajout, transfert et radiation de joueur.....	5
Alinéa 4.06	Joueur remplaçant en championnat départemental.....	5
Article V.	Déroulement du Championnat.....	5
Alinéa 5.01	Phases départementales.....	5
Alinéa 5.02	Division.....	6
Article VI.	Déroulement des rencontres.....	6
Alinéa 6.01	Calendrier.....	6
Alinéa 6.02	Délais.....	6
Alinéa 6.03	Format d'une rencontre standard.....	6
Alinéa 6.04	Feuille de rencontre.....	6
Alinéa 6.05	Joueurs mutés.....	6
Alinéa 6.06	Nombres de matchs par rencontre.....	6
Alinéa 6.07	Ordre des matchs.....	7
Alinéa 6.08	Changement de classement.....	7
Alinéa 6.09	Equipe incomplète.....	7
Alinéa 6.10	Blessure.....	7
Alinéa 6.11	Interruption de rencontre.....	7
Alinéa 6.12	Volants.....	8
Alinéa 6.13	Arbitrage.....	8
Alinéa 6.14	Transmission de la feuille de rencontre.....	8
Alinéa 6.15	Réclamation.....	8
Alinéa 6.16	Irrégularité.....	8
Alinéa 6.17	Collation d'après rencontre.....	8
Article VII.	Classement.....	8
Alinéa 7.01	Classement de la poule.....	8
Alinéa 7.02	Egalité entre équipes d'une même poule.....	9
Alinéa 7.03	Champion départemental.....	9
Alinéa 7.04	Classement général d'une division.....	9
Article VIII.	Sanctions.....	9
Alinéa 8.01	Champ d'application des sanctions.....	9
Alinéa 8.02	Joueur non en règle.....	9
Alinéa 8.03	Joueur non inscrit dans une équipe.....	9
Alinéa 8.04	Joueur ayant disputé 2 rencontres dans la même journée.....	9
Alinéa 8.05	Erreur dans l'ordre des matchs.....	9
Alinéa 8.06	Equipe incomplète.....	9
Alinéa 8.07	Rencontre reportée.....	9
Alinéa 8.08	Interruption.....	10
Alinéa 8.09	Nombre de matchs joués.....	10
Alinéa 8.10	Transmission de la feuille de rencontre.....	10
Alinéa 8.11	Récidive.....	10
Alinéa 8.12	Autres litiges.....	10
Alinéa 8.13	Enregistrement des matchs irréguliers.....	10
Article IX.	Commission compétitions.....	10
Alinéa 9.01	Gestion du challenge.....	10
Alinéa 9.02	Responsable des inscriptions.....	10
Alinéa 9.03	Responsables de division et de poule.....	10
Alinéa 9.04	Coordonnées.....	11

Article I. Généralités

Alinéa I.01 Organisation

Le challenge homme, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa I.02 Divisions

Le nombre de divisions et de poules sera décidé par le responsable du challenge en fonction du nombre d'inscriptions et leur découpage sera prioritairement géographique.

Alinéa I.03 Qualification

Sans objet.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa II.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe vaut connaissance et acceptation du présent règlement. Un club ne disposant pas d'équipe mixte peut engager une ou des équipes au challenge homme dans la limite de 3 années consécutives sans équipe mixte.

Alinéa II.02 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant qui participera aux réunions organisées par le comité départemental. Il sera l'interlocuteur auprès du comité départemental, en particulier auprès de la commission s'occupant de ce championnat, pour tout problème lié au déroulement des rencontres.

Alinéa II.03 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa II.04 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;
- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « **CD 44 Badminton** ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

Alinéa II.05 Nombre d'équipes par club

Un club ne peut pas présenter plus de deux équipes.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A chaque début de saison, la compétition est remise à zéro. Il n'y a donc ni promotion ni relégation en challenge.

Alinéa III.01 Principe général, promotion, relégation

Sans objet.

Alinéa III.02 Division incomplète

Sans objet.

Alinéa III.03 Forfait d'une équipe

Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de challenge pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa poule.

Article IV. Composition des équipes

Alinéa IV.01 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division (ou dans une poule) sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf.) au moment de son inscription. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

Alinéa IV.02 Constitution d'une équipe

En championnat, un joueur ne peut représenter que le club FFBaD dans lequel il est licencié.

Une équipe devra être composée au minimum de 7 hommes, dont les 4 premiers sont considérés comme titulaires, et au maximum de 10 hommes.

A l'inscription de l'équipe en début de saison, un homme ne peut pas être inscrit dans le challenge et dans une des équipes du championnat mixte séniors et/ou vétérans.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe du challenge homme de son club.

Un joueur inscrit en championnat mixte sénior et/ou vétérans n'a pas accès au challenge hommes, quel que soit le moment de la saison.

Un joueur du challenge homme peut rejoindre le championnat mixte sénior et/ou vétéran en cours de saison. Mais se verra alors radier pour la suite de la saison du challenge homme.

Un joueur engagé ne peut pas avoir un classement au-delà de D9, à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, quelque que soit la discipline (simple – double homme – double mixte). **Il sera cependant possible de dépasser ce classement en cours de saison.**

Sur la feuille de composition d'équipe, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.

Si un club engage 2 équipes, ces équipes seront être inscrites, dans la mesure du possible, dans des poules différentes.

Alinéa IV.03 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses titulaires :

D9	4 points
P10	3 points
P11	2 points
P12	1 point
NC	0 point

REGLEMENT 2022-2023 – INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé, à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, y compris pour les joueurs inscrits en cours de saison.

Alinéa IV.04 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD, et autorisés à la compétition en catégorie juniors, seniors, vétérans et parabadminton pour la saison en cours.

Alinéa IV.05 Ajout, transfert et radiation de joueur

A condition de respecter les [Alinéa 4.02](#) et [Alinéa 4.04](#) de cet article, il sera possible de compléter :

- une équipe engagée par un joueur non inscrit en début de saison à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire.
- une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire.

Toute descente de joueurs en équipe inférieure est impossible.

Toute demande de modification s'effectue sur Decl'IC, et doit être faite au minimum 72 heures avant une rencontre. Cette modification ne deviendra effective qu'après validation Decl'IC.

Le transfert d'un joueur, et par conséquent la radiation de son ancienne équipe, deviennent effectifs à la date de la demande sous réserve d'accord du responsable de la commission.

Alinéa IV.06 Joueur remplaçant en championnat départemental

A titre exceptionnel, et à condition de respecter les [Alinéa 4.02](#) et [Alinéa 4.04](#) de cet article, il sera possible de compléter une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire sur la déclaration de début de saison.

Ce joueur devra IMPERATIVEMENT être signalé au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre. Un seul remplaçant sera autorisé par rencontre.

Ce remplaçant ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée en interclubs Challenge Hommes, et pourra rejouer dans son équipe d'origine lors de la journée suivante.

Tout joueur ayant disputé 2 rencontres dans une équipe autre que son équipe d'origine en championnat départemental sera transféré vers cette équipe.

Un joueur ayant disputé au moins une rencontre en championnat seniors ou vétérans ne pourra pas jouer en Challenge Homme.

Un joueur inscrit dans une équipe de Challenge Hommes ne pourra pas faire de remplacement dans une équipe de championnat seniors ou vétérans.

Article V. Déroulement du Championnat

Alinéa V.01 Phases départementales

Le championnat se déroulera en deux phases départementales selon le principe suivant :

- une première phase de mi octobre à mars
- une seconde phase de mars à juin, dont la forme sera définie en fonction du nombre d'équipes.

Phase 1 : Les équipes engagées seront réparties selon un découpage géographique du département.

Phase 2 : Les équipes seront réparties en tenant compte des résultats de la phase précédente. Deux équipes du même club pourront alors se rencontrer.

Les équipes ayant terminé à la première place de leur poule se disputeront le titre de champion départemental.

Les autres équipes seront réparties en mixant résultats de la 1ère phase et découpage géographique.

Alinéa V.02 Division

Toutes les équipes sont inscrites dans une division unique.

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa VI.01 Calendrier

Le calendrier de la première phase sera défini en début de saison. Un nouveau calendrier sera à déterminer avant le lancement de la seconde phase. Ils seront définis selon les critères suivants :

- Les dates fixées seront définitives.
- Tout report exceptionnel d'une rencontre devra être justifié auprès du responsable de la poule concernée et ne sera effectif qu'après son accord. Les compositions d'équipes pour cette rencontre seront celles de la date initiale. (cf [alinéa 4.02](#))
- L'anticipation d'une rencontre est possible avec l'accord du responsable de la poule concernée et des 2 capitaines. La nouvelle date fixée annule et remplace l'ancienne.

Alinéa VI.02 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra impérativement contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking...) les conditions d'accueil (utilisation des vestiaires et douches, organisation de collation après la rencontre, sens de circulation...) et toute autre mesure sanitaire spécifique.

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace est en droit de contacter l'équipe adverse et ne peut en aucun cas justifier auprès du responsable de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa VI.03 Format d'une rencontre standard

Une rencontre standard se joue en 6 matchs soit :

- 4 simples hommes
- 2 doubles hommes

Les matchs se jouent dans l'ordre voulu au moment de la rencontre.

Lorsque l'équipe est complète les 6 matchs doivent être joués.

Alinéa VI.04 Feuille de rencontre

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Tout joueur remplaçant dans une rencontre, non inscrit au recto mais susceptible de jouer, doit être inscrit au verso de la feuille de rencontre dès le début de celle-ci et avant le premier match. **Ces joueurs** doivent être présents avant le début du premier match.

Les joueurs **en remplacement temporaire (voir alinéa 4.06)** devront IMPERATIVEMENT être signalés au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre.

Alinéa VI.05 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés classés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés classés.

Conformément aux directives de la FFBaD, un joueur est considéré comme classé dès qu'il possède un classement dans au moins une des trois disciplines.

REGLEMENT 2022-2023 – INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES

Alinéa VI.06 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Alinéa VI.07 Ordre des matchs

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant [l'Alinéa 6.08](#).

Pour les matchs de simples :

- Le joueur jouant le quatrième simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal au joueur jouant le troisième simple. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.
- Le joueur jouant le troisième simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal au joueur jouant le second simple. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.
- Le joueur jouant le second simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal au joueur jouant le premier simple. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Pour les doubles : la paire, librement constituée, jouant le second double doit avoir un classement [en double] inférieur ou égal à la paire jouant le premier double. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Le classement d'une paire est déterminé en fonction des valeurs rappelées dans [l'Alinéa IV.03](#) et selon [l'Alinéa VI.08](#).

Alinéa VI.08 Changement de classement

Les changements de classement hebdomadaires sont pris en compte.

Attention, le changement de classement officiel a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Les capitaines doivent être vigilants sur ce point, charge à eux de vérifier le classement des joueurs et joueuses de leur équipe.

Le classement officiel de référence est celui publié par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sur Poona.

Ces classements peuvent modifier l'ordre des matchs d'une rencontre à l'autre, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa VI.09 Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, les matchs forfaits seront alors comptabilisés ainsi :

Effectif	SH1	SH2	SH3	SH4	DH1	DH2	Score
4 et +							6
3							4
2							3
1							1
0							0

L'équipe complète doit noter sur la feuille de match une composition complète, respectant l'ordre des classements, et noter WO sur les matchs forfaits par l'équipe adverse.

Alinéa VI.10 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les Alinéa VI.04, Alinéa VI.05, Alinéa VI.06 et Alinéa VI.07.

Alinéa VI.11 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matchs non joués et non terminés seront perdus par l'équipe qui reçoit.

REGLEMENT 2022-2023 – INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES

Au-delà de 30 minutes si l'équipe visiteuse n'est pas au complet, le club organisateur ne pourra plus être tenu responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier.

Alinéa VI.12 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes ou nylon, homologués pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes (les équipes devront être équipées pour chaque rencontre de volants nylons ET plumes, si le classement des joueurs l'impose) :

- Les matchs opposants des joueurs / joueuses classés D, R ou N se jouent en volant plumes.
- Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N à des joueurs classés P ou NC se jouent en volants plumes (conformément à l'article 2.18 du Règlement Général des Compétitions émis par la FFBaD).
- Les matchs opposant des joueurs / joueuses classés P et/ou NC peuvent se jouer en volants plume ou nylon, les joueurs se mettant d'accord avant le match. En cas de désaccord, les matchs se dérouleront en volants nylon.

Alinéa VI.13 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa VI.14 Transmission de la feuille de rencontre

Il revient ensuite au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les 72 heures par mail au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, avec copie obligatoire au capitaine adverse.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission.

Alinéa VI.15 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de rencontre en réserve. Elle sera étudiée par la commission compétitions qui statuera.

Alinéa VI.16 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa VI.17 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

Article VII. Classement

Alinéa VII.01 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- | | |
|--|--|
| - Rencontre gagnée | 5 points |
| - Rencontre ex-æquo | 3 points |
| - Rencontre perdue | 1 point |
| - Bonus offensif pour une victoire 6-0 | 1 point (sauf si rencontre gagnée par forfait) |
| - Bonus défensif pour une défaite 4-2 | 1 point |

REGLEMENT 2022-2023 – INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES

- Rencontre forfait 0 point

Alinéa VII.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

Alinéa VII.03 Champion départemental

Le titre de champion départemental sera décerné à l'équipe classée première de la poule de phase 2 regroupant les équipes ayant terminé à la première place de leur poule en phase 1.

Alinéa VII.04 Classement général d'une division

Il sera établi en fonction du classement des poules de la phase 2. Les équipes à égalité sont départagées selon [l'alinéa 7.02](#).

Article VIII. Sanctions

Alinéa VIII.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa VIII.02 Joueur non licencié

cf. Alinéa IV.04

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

Deux points de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Le joueur concerné risque une suspension qui sera déterminée par la commission compétitions.

Alinéa VIII.03 Joueur non inscrit dans une équipe

cf. [Alinéa 4.05](#) et [Alinéa 6.06](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité

Alinéa VIII.04 Joueur ayant disputé 2 rencontres dans la même journée

cf. [Alinéa 6.06](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans **la deuxième rencontre jouée chronologiquement**.

Alinéa VIII.05 Erreur dans l'ordre des matchs

cf. [Alinéa 6.07](#)

Forfait de chaque match ne respectant pas l'ordre (à partir du second match), dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur.

Alinéa VIII.06 Equipe incomplète

cf. [Alinéa VI.09](#)

Une équipe incomplète perdra les matchs forfaits sur le score de 21-0, 21-0.

REGLEMENT 2022-2023 – INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES

Alinéa VIII.07 Rencontre reportée

cf. Alinéa VI.01

Pour toute rencontre reportée sans accord du gestionnaire de poule, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 8/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité.

Alinéa VIII.08 Interruption

cf. Alinéa VI.11

En cas de rencontre interrompue, les matchs non joués et non terminés seront perdus sur le score de 21-0 21-0 :

- Par l'équipe visiteuse au-delà de 30 minutes de retard
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa VIII.09 Nombre de matchs joués

cf. Alinéa VI.06

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

Alinéa VIII.10 Transmission de la feuille de rencontre

cf. Alinéa VI.14

Une feuille de rencontre non transmise par email dans le délai des 72h (la date d'envoi du message faisant foi), sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa VIII.11 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné risque une exclusion du championnat.

Alinéa VIII.12 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa VIII.13 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

Alinéa 8.14 Joueurs mutés

En cas de participation de plus de deux joueurs mutés classés, forfait de tous les matchs gagnés par les joueurs mutés au-delà du deuxième, selon l'ordre de la feuille de rencontre.

Article IX. Commission compétitions

Alinéa IX.01 Gestion du challenge

La gestion du challenge est confiée par le Conseil d'administration du Comité départemental à la commission compétitions. Cette dernière est compétente pour statuer sur l'interprétation et l'application du présent règlement, ainsi que sur les réclamations.

Alinéa IX.02 Responsable des inscriptions

Pour la saison à venir, les inscriptions d'équipe se feront via le Logiciel Decl'IC

REGLEMENT 2022-2023 – INTERCLUBS CHALLENGE HOMMES

<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>

Alinéa IX.03 Responsables de division et de poule

En fonction des effectifs, des responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa IX.04 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

Fait à Nantes, le 01/09/2022

La commission compétitions du Comité Départemental de Loire-Atlantique de badminton

<http://www.codep44-badminton.fr>

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr